

Un cadre d'emploi pour les chargés de mission des départements thématiques

La nécessité de rénover le cadre d'emploi des chargés de mission répond à trois objectifs :

1. La création du CGSP (France Stratégie) s'est accompagnée d'un élargissement marqué de ses missions. Cette évolution implique, au sein des départements, le recrutement de collaborateurs expérimentés issus d'horizons variés.
2. L'absence de toute gradation visible entre les emplois de chargés de mission est pénalisante pour ceux d'entre eux qui sont amenés à rechercher une poursuite de leur parcours professionnel en-dehors de France Stratégie. Elle rend le recrutement plus difficile. France Stratégie se doit de développer en interne une politique d'évolution des fonctions.
3. Il importe, pour le bon fonctionnement de l'institution, d'assurer transparence et prévisibilité des procédures de recrutement des fonctionnaires et des contractuels, de renouvellement de détachement et de contrat, de parcours professionnel et de passage d'un CDD à un CDI.

Le présent cadre s'adresse aux chargés de mission des départements thématiques. Il fera l'objet d'une évaluation un an après sa mise en œuvre.

Le cas des chargés de mission des services transversaux fera l'objet d'une réflexion spécifique.

1) Trois types de chargés de mission au sein des départements

Les chargés d'études (*analysts*)

Les chargés d'études appuient la réalisation de projets, par exemple en effectuant des traitements statistiques, en procédant à des recherches documentaires, en rédigeant des comptes rendus ou en préparant des notes internes. Ils n'ont pas vocation à animer des travaux. Ce sont des fonctionnaires A ou A+ ou agents contractuels, diplômés de master 2 ou d'une grande école.

Il s'agit généralement d'un premier emploi.

Les chargés d'études forment 10 à 30% de l'effectif de chaque département. Le contenu précis de leurs fonctions est fixé en relation avec le programme de travail et les méthodes du département.

Les chefs de projets (*policy fellows*)

Les chefs de projet constituent la colonne vertébrale de la production de France Stratégie. Ils représentent entre deux-tiers et quatre-cinquième des effectifs des départements thématiques.

Sous la responsabilité des chefs de département et en lien avec les conseillers scientifiques, les chefs de projets pilotent des projets spécifiques à un département ou transversaux à plusieurs départements de France Stratégie : ils organisent et animent des groupes de travail et développent des contacts externes avec des parties prenantes très diverses : élus, cabinets ministériels et administrations, partenaires sociaux, universitaires, membres de la société civile, experts européens et internationaux. Ils publient sous leur signature des notes d'analyse, études et documents de travail et participent à la rédaction de rapports. Ils s'expriment dans les media sur la base de leurs travaux. Les chefs de projets participent activement à des colloques ou à des restitutions de leurs travaux.

Ils sont titulaires soit d'un doctorat soit d'un master 2, avec 5 à 10 ans d'expérience professionnelle, au moment de leur entrée (études doctorales comprises).

Les experts référents (*senior fellows*)

Les experts référents, sous la responsabilité des chefs de département et en lien avec les conseillers scientifiques, apportent une expertise transversale dans un domaine étendu. Ils représentent de 10 à 20% de l'effectif d'un département.

Ils disposent d'une compétence reconnue en matière de politiques publiques attestée par des publications scientifiques de premier plan, des ouvrages ou rapports qui font référence ou l'exercice de responsabilités professionnelles à niveau élevé dans la sphère publique, les entreprises ou la société civile.

Ils peuvent être recrutés par voie externe ou par promotion interne parmi les chefs de projet dans les conditions précisées ci-dessous.

2) Les modalités de recrutement et de renouvellement

Recrutements

Les emplois vacants de chargés de missions sont publiés systématiquement sur la bourse interministérielle de l'emploi public et diffusés par différents moyens.

Les **chargés d'études** sont recrutés pour une durée de deux ans non renouvelables, en relation avec le programme de travail. Au terme de cette période, France Stratégie les accompagne dans la recherche de développements professionnels ou la préparation de concours administratifs.

Les **chefs de projets** et les **experts référents** sont recrutés pour une durée de trois ans (cf. infra pour les conditions de renouvellement).

Les **chargés d'études** sont recrutés après un ou plusieurs entretiens avec le chef du département et avec la commissaire adjointe ou la secrétaire générale. La décision est prise *in fine* par la commissaire adjointe.

Les **chefs de projets** sont recrutés après un ou plusieurs entretiens avec le chef de département, avec le commissaire général, la commissaire générale adjointe et la secrétaire générale. La décision est prise *in fine* par le commissaire général.

Le **recrutement d'un expert référent** s'effectue sur la base d'un dossier préparé par le candidat qui décrit son parcours professionnel, présente ses principaux travaux et publications, et propose un projet professionnel.

Il obéit à des critères objectifs d'excellence et d'expérience : formation initiale, qualité du projet professionnel et :

- Qualité analytique des travaux attestée notamment par des publications dans des revues internationales à comité de lecture ;
- Capacité à concevoir et à évaluer des projets de réforme des politiques publiques, à formuler des recommandations concrètes à destination des décideurs publics, expérience de la conduite du changement ;
- Capacité à animer des débats publics de qualité.

Il est attendu d'un candidat à un poste d'expert référent qu'il ait fait preuve d'excellence sur au moins deux des trois critères ci-dessus.

Les experts référents sont recrutés sur avis d'un comité de sélection qui comprend obligatoirement le Commissaire général ou son adjointe, deux chefs de département, un membre du secrétariat général et deux personnes externes à France Stratégie.

Peuvent être nommés experts référents des agents extérieurs recrutés directement à ce poste et des chefs de projets de France Stratégie, dans le cadre de la promotion interne.

Modalités de renouvellement des chefs de projet et experts référents

A l'issue du premier contrat, trois possibilités sont ouvertes:

- L'agent n'est pas renouvelé dans ses fonctions ;
- Le contrat est reconduit pour une période de trois ans ;
- Le contrat est reconduit pour une période d'un ou deux ans. Cette disposition peut s'appliquer notamment lorsque la durée d'un projet en cours se prolonge au-delà de la première période de trois ans. A l'issue de cette période, le contrat peut éventuellement être à nouveau prolongé.

La décision de renouvellement d'un contrat à durée déterminée ou d'un détachement s'effectue, au regard des comptes rendus d'évaluation de l'agent, sur la base des productions réalisées et d'entretiens avec deux chefs de département, la secrétaire générale et le commissaire général ou son adjointe.

La décision est prise *in fine* par le commissaire général. L'agent en est informé six mois avant l'échéance de son contrat ou de sa période de détachement. Les agents dont le contrat n'est pas reconduit bénéficient d'un appui de France Stratégie pour la recherche d'opportunités professionnelles.

Après une durée continue de six ans au service de France Stratégie, un avenant au contrat des agents non titulaires transforme celui-ci en contrat à durée indéterminée.

En cas de non renouvellement d'un agent ayant plus de deux ans d'ancienneté, France Stratégie met en place un accompagnement personnalisé en vue de faciliter la transition de l'agent vers d'autres perspectives professionnelles.

Cet accompagnement comporte :

- a - un entretien six mois avant l'Echéance du contrat.
- b- Un suivi régulier de la situation de l'agent par le secrétariat général.
- c- Un appui à la recherche d'emploi, le cas échéant en ayant recours à des prestataires extérieurs (coaching, bilan de compétence, outplacement).

Les points a et b s'appliquent également aux chargés d'études.

Une information retraçant le devenir des agents ayant quitté France stratégie est établie et mise à jour régulièrement. Elle est mise à la disposition de l'ensemble des agents.